



SITE NATURA 2000

Landes, tourbières et habitats rocheux du
Massif du Taillefer

FR8201735

Comité de pilotage du 27/03/2024
Communauté de communes de l'Oisans

Ordre du jour

- 1- Cadrage et préalables
- 2- Bilan de l'animation 2023
- 3- Perspectives 2024
- 4- Point d'actualité

1. Cadrage et préalables



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

- **Un réseau écologique européen**, garant d'une cohérence globale
- **Objectifs :**
 - préserver la **diversité biologique** (habitats naturels et espèces menacés en Europe)
 - trouver l'**équilibre** entre milieux naturels et activités humaines

2 Directives : « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore »



Gouvernance et gestion en France

Concertation

COFIL : élabore et valide un **document d'objectifs (DOCOP)**

Démarche participative pour la définition des objectifs de gestion et mesures adaptées pour préserver le patrimoine naturel

Collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts



Contractualisation

Contrats (agricoles, forestiers, ni-ni) et **Charte Natura 2000**

Contractualisation proposée aux acteurs volontaires

Valorisation des bonnes pratiques



Prévention

Evaluation des incidences

Prévention aux dommages aux milieux et aux espèces, MAIS sans sanctuariser les sites

Optimisation des projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000



*Porteurs de projet : prise de contact en amont avec animateur Natura 2000
= gain de temps !*

Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine

► **Oisans : 6 sites Natura 2000**
(36% du territoire CCO)

Matheysine : 5 sites Natura 2000
(27% du territoire CCM)

► **4 sites gérés par CCO**

Animation territoriale = mise en place de contrats, amélioration et partage des connaissances, assistance technique, suivi et veille de la cohérence des projets sur les sites

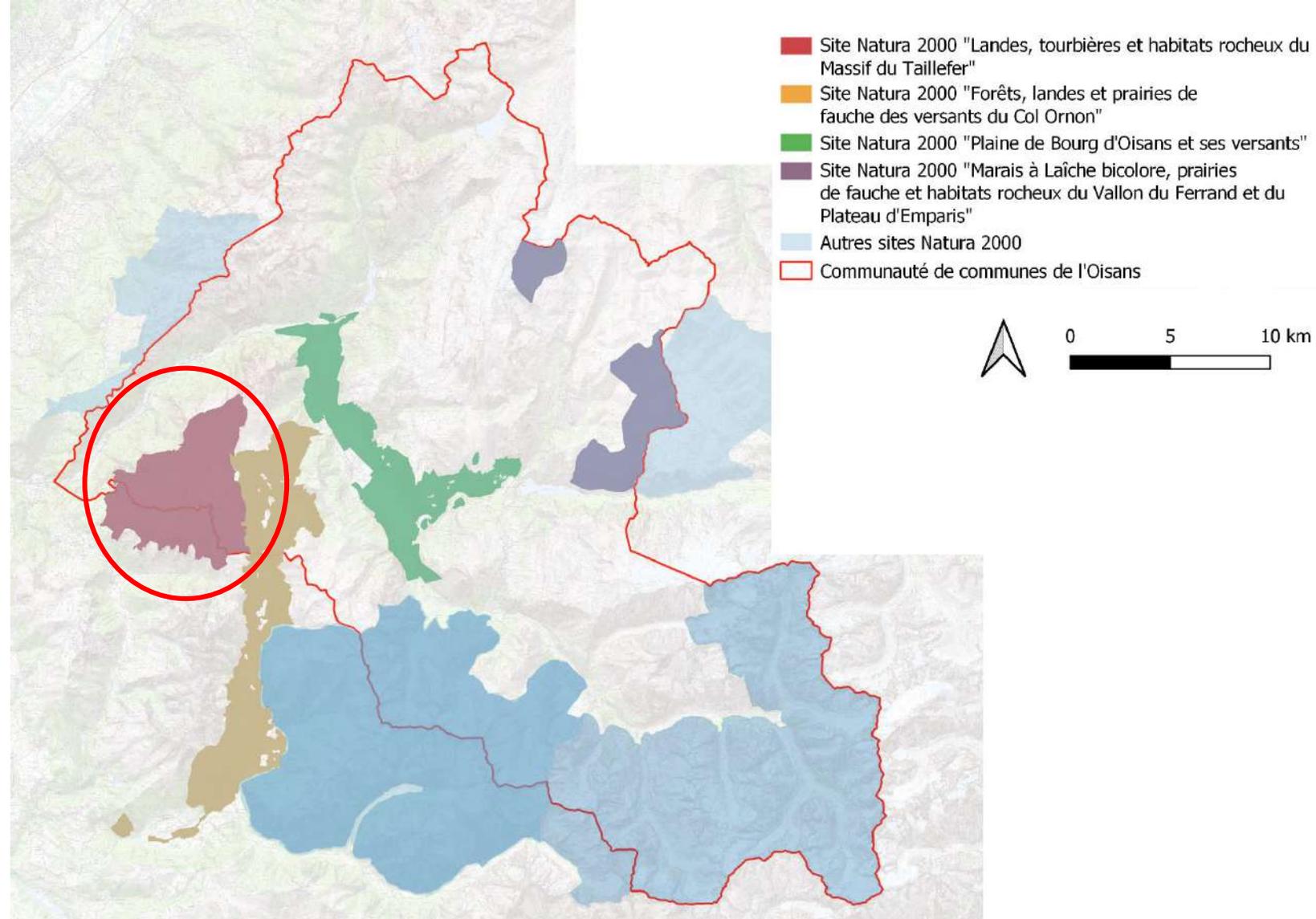
→ **14 400 ha (dont 9 270 ha en Oisans)**

→ **11 % du territoire CCO**

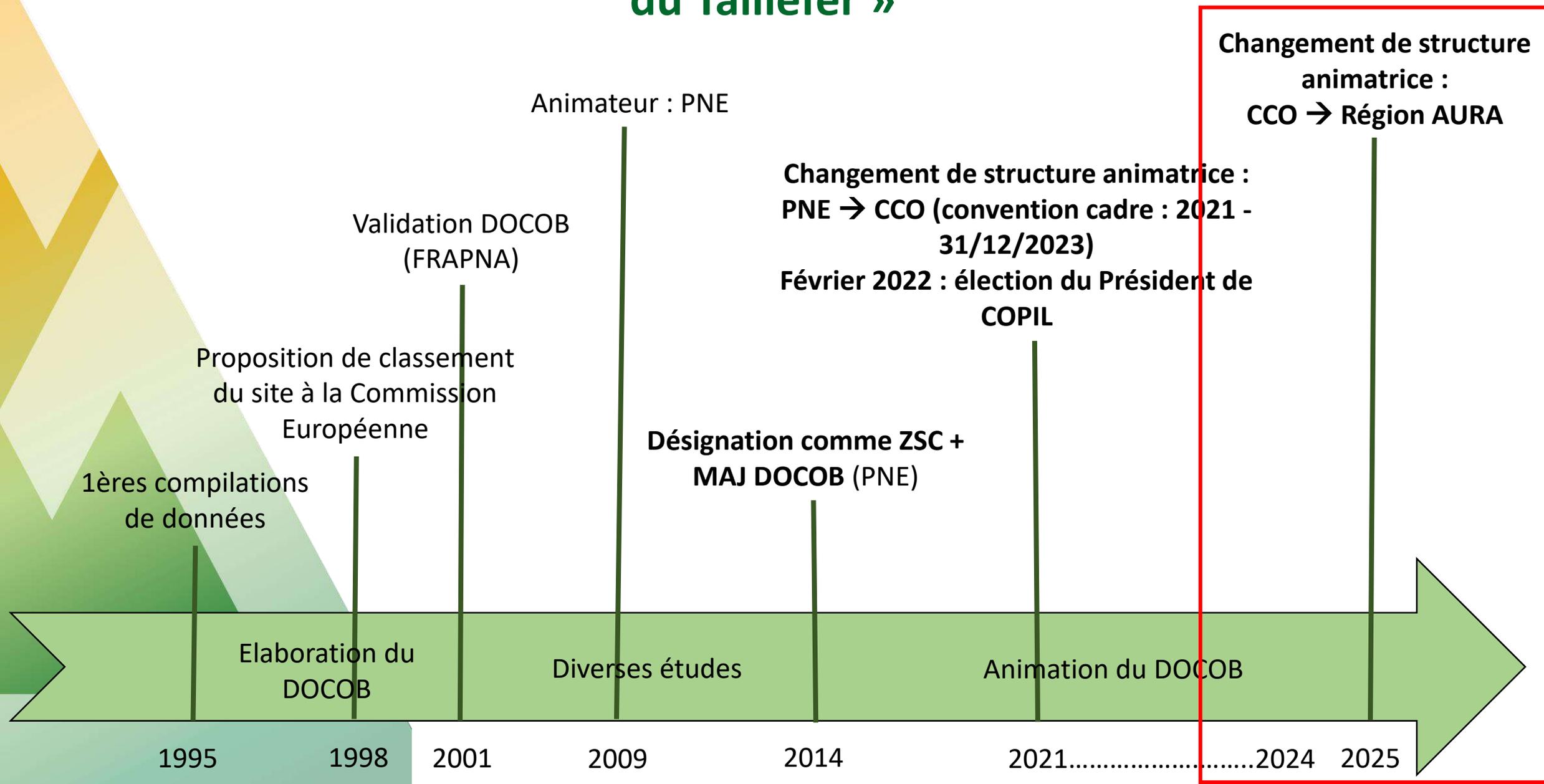
→ **21 communes**

Oisans : Allemond, Auris, Besse, Le Bourg d'Oisans, Clavans, Les Deux Alpes, Le Freney d'Oisans, La Garde, Livet-et-Gavet, Mizoën, Ornon, Oulles, Oz, Villard Notre Dame, Villard Reymond, Villard Reculas

Matheysine : Entraigues, Chantepérier, La Morte, Lavaldens, Valbonnais



Vie du site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer »



Le site en quelques chiffres...

➤ **ZSC, FR8201735**

➤ **3 702 ha**

➤ **Gradient altitudinal : 1397 à 2857 m d'altitude**

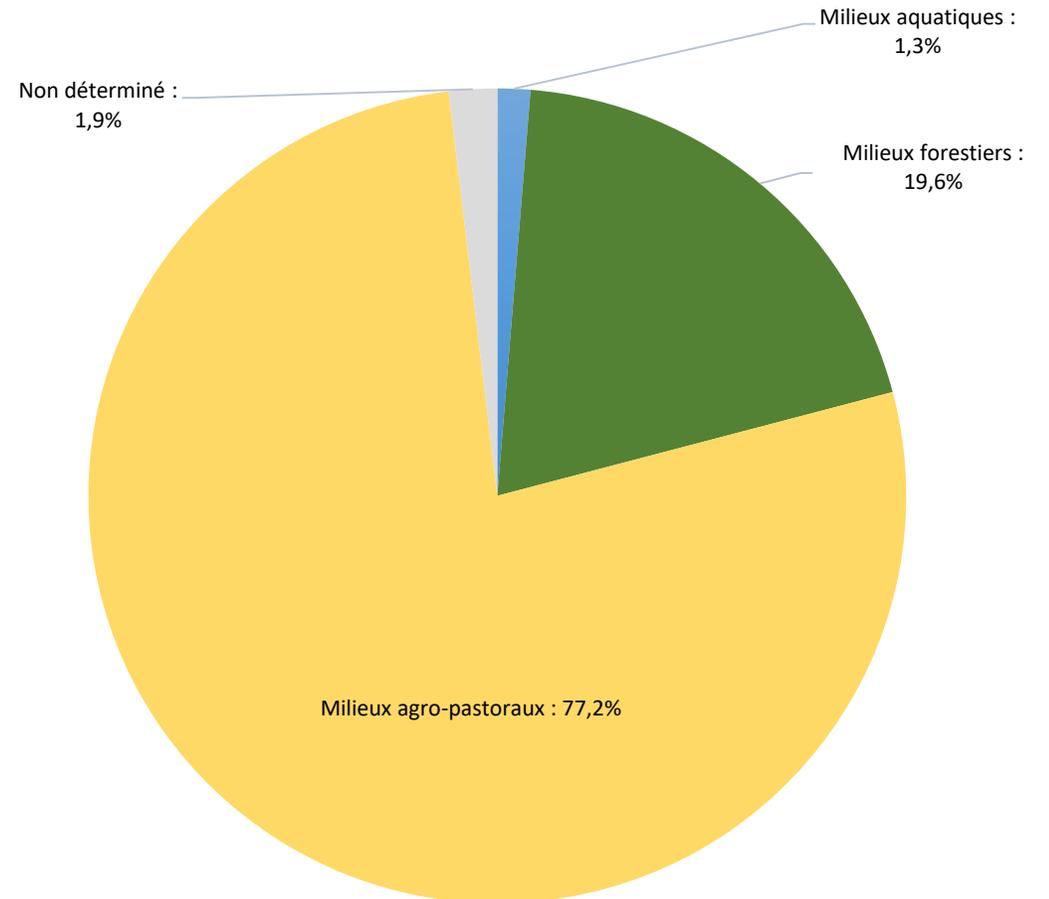
➤ **5 communes**

Oisans : Ornon, Oulles, Livet-et-Gavet

Matheysine : Lavaldens, La Morte

➤ **Une diversité de milieux**

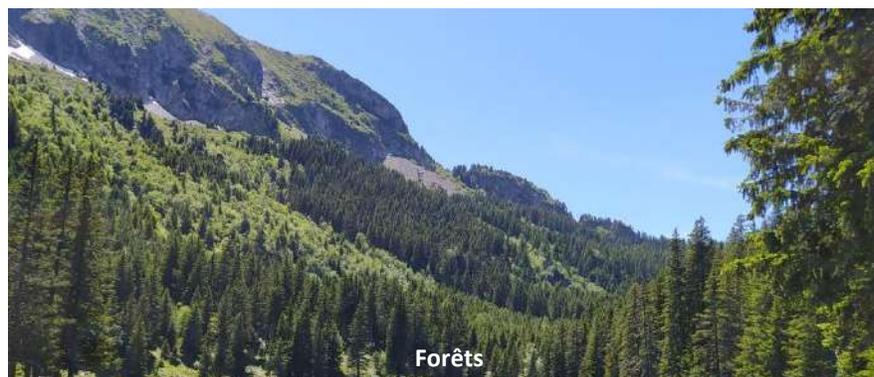
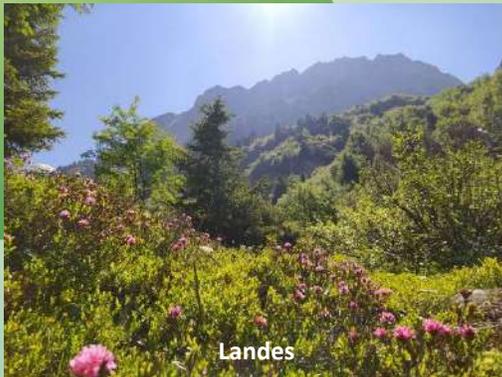
Grands types de milieux naturels (source : Corine Land Cover)



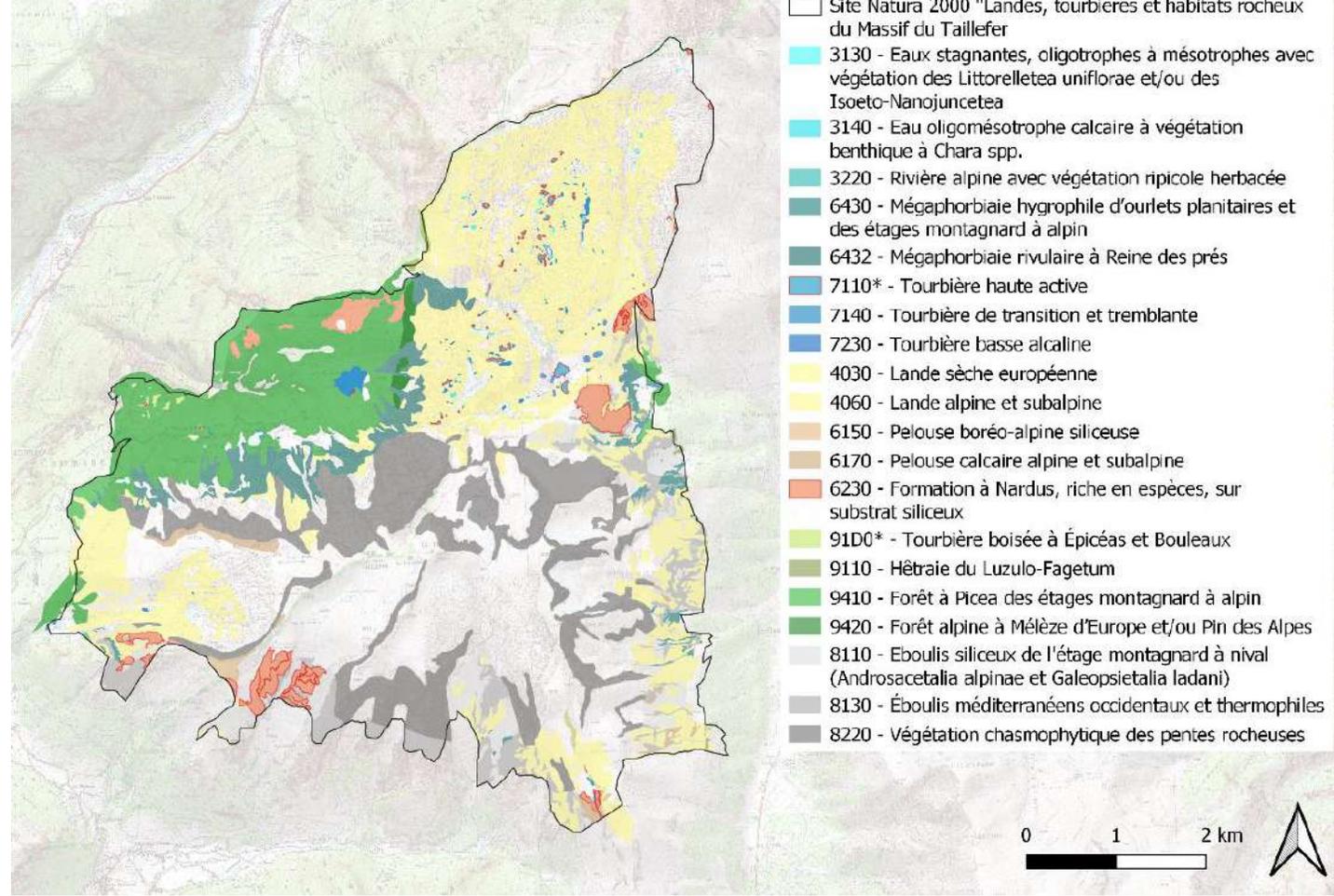
Enjeux de conservation

➤ **19 HIC** dont 3 prioritaires : landes et pelouses, tourbières et lacs d'altitude, pessières...

➤ **66%** de la surface du site couverte par des HIC



Habitats d'intérêt communautaire



► Une biodiversité « ordinaire » et patrimoniale :

- 645 espèces végétales
- 114 espèces d'oiseaux
- 32 espèces de mammifères
- 8 espèces de reptiles
- 5 espèces d'amphibiens
- 8 espèces d'odonates

► Et des espèces Natura 2000 :

- 5 espèces animales d'IC
- 2 espèces végétales d'IC



...



Actions listées dans le DOCOB de 2014

Priorité	Volet	Code Action	Action
Priorité 1	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A1	Gérer les alpages par la mise en place de plans de plans de gestion écopastoraux
		A3	Mettre en place une gestion environnementale des boisements
		A6	Accompagner les pratiques sylvicoles
		A7	Protéger les secteurs les plus sensibles (buttes à sphaignes, tremblants, tourbières...)
		A8	Suivre et restaurer les zones humides
		A9	Etudier la tourbière des Sagnes et établir des préconisations de gestion
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	A14	Informers les visiteurs par la pose de panneaux
		A15	Mise en place d'un accueil en période de forte fréquentation
		A16	Envisager d' autres outils de gestion pour encadrer certaines activités
		A19	Canaliser la fréquentation sur les sentiers balisés
		A22	Sensibiliser, former et impliquer les professionnels du tourisme et les acteurs du territoire
	Animation du site	A23	Animer le site et coordonner la mise en œuvre des actions
	Etudes et suivis	A28	Suivre l'effet des mesures de gestion
		A30	Compléter l' inventaire des zones humides et définir leurs espaces de fonctionnalité
		A31	Réaliser un inventaire bryologique ciblé sur les espèces d'IC

Priorité 2	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A2	Restaurer les milieux ouverts à vocation pastorale
		A4	Constituer des ilots de vieillissement et de sénescence
		A10	Préserver la qualité de l'eau (cours d'eau et zones humides)
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	A12	Restaurer et entretenir les sentiers
		A17	Etudier la fréquentation et ses impacts
		A18	Mettre en place un plan de gestion concerté de la fréquentation
		A21	Sensibiliser le grand public, les élus et les scolaires
	Animation du site	A24	Appuyer techniquement les porteurs de projets
		A26	Rechercher une cohérence entre le DOCOB et les documents de planification et d'aménagement du territoire
		A27	Encourager et accompagner l'agriculture de montagne
	Etudes et suivis	A29	Réaliser des études complémentaires et suivis relatifs aux chiroptères d'IC
		A32	Mettre en place et appliquer un protocole de suivi de l'état des sentiers
A33		Réaliser des études et prospections complémentaires	

Priorité 3	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A5	Gérer les lisières forestières
		A11	Maintenir et préserver des zones de quiétude et de refuge
		A13	Prévenir l'arrivée des espèces invasives sur le site
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	A20	Réfléchir à l'accessibilité du site
		Animation du site	A25



2. Bilan de l'animation sur le site Année 2023



Les contrats Natura 2000

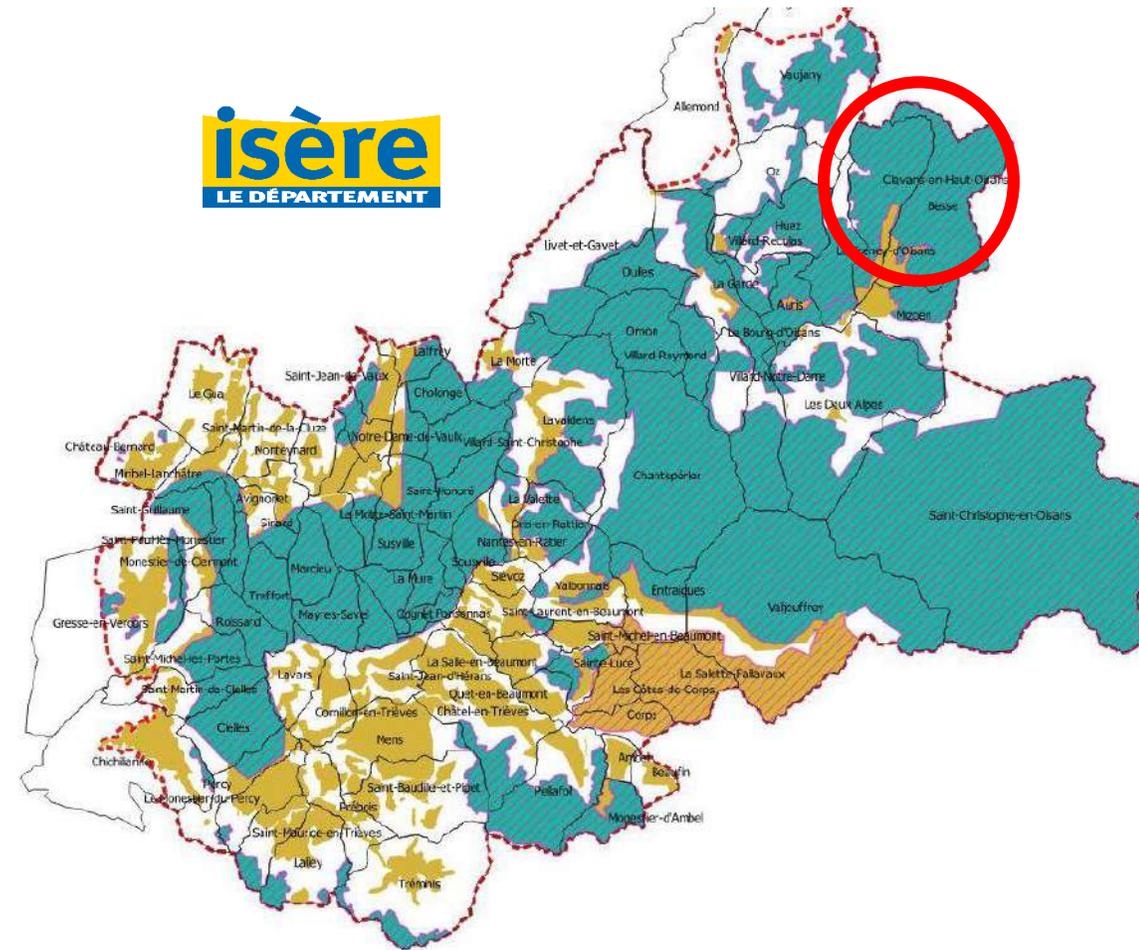
Contrats agricoles - PAEC « Grand Sud Isère » 2023-2027

➤ **PAEC** = double dimension agricole et environnementale.

Travail concerté (opérateur/partenaires), diagnostic agro-environnemental, enjeux du territoire, budget prévisionnel, stratégie de mise en place des **MAEC** éligibles sur le territoire.

➤ **Un nouveau PAEC pour 2023 – 2027 sur le « Grand Sud Isère » :**

- Porté par CD38, co-construit avec nombreux acteurs (COTEC et COPIL)
- **2023** : enveloppe financière contrainte MAEC priorités sur **alpages collectifs**
- **2024** : MAEC sur **alpages individuels** et exploitants individuels



➤ **MAEC retenues dans les sites Natura 2000** : encouragent les maintiens/changements de pratiques pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés

Code mesure	MAEC	Cahier des charges simplifié	Coût (€/ha/an)
PRA1	Surface herbagère et pastorales « Prairies fleuries »	Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes. Présence de 4 plantes indicatrices	51€/ha/an
ESP3	Protection des espèces Retard de pratique au 15/07	Retard de fauche ou de pâturage au 15/07 (moyenne sur le lot de parcelles engagées)	200 €/ha/an
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux, amélioration de la gestion par le pâturage	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles à ré-ouvrir	204 €/ha/an
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles pâturées	72 €/ha/an

➤ **Contrat rémunéré sur 5 ans** : indemnisation des pratiques agro-environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs fondées sur les surcoûts et manque-à-gagner qu'elles entraînent

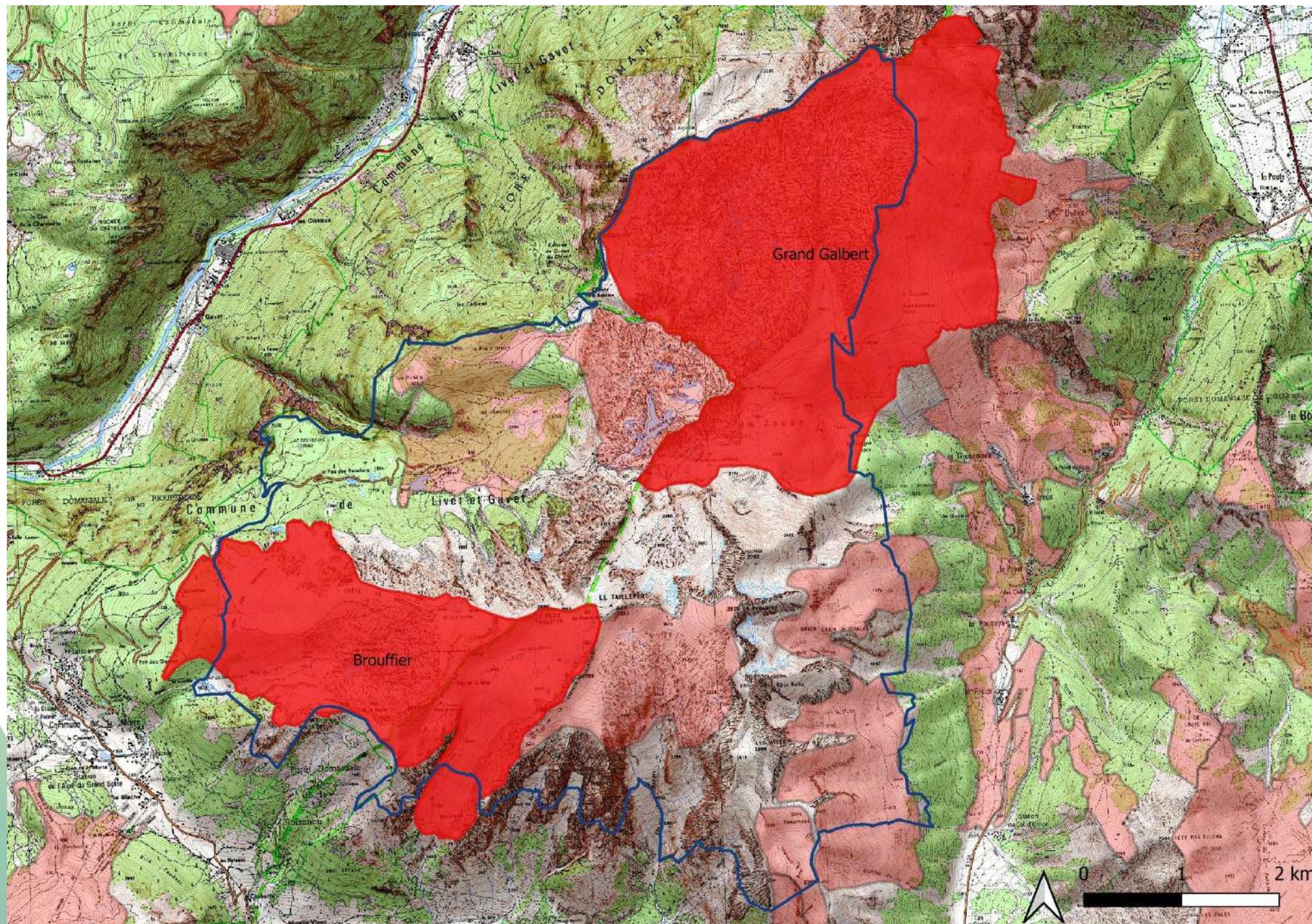
► **Plans de gestion réalisés (PRA3) :**

- Grand Galbert
- Brouffier

Forts enjeux faune, flore, ZH...

Plans de gestion :

- Gestion du queyrel
- Maintien des habitats favorables à la reproduction des galliformes
- Préservation ZH



► Journée d'échanges technique sur l'alpage de Mizoën, 07/09/2023 :

- Thématique : gestion environnementale des milieux pastoraux
- 15 éleveurs
- Présentations techniques (pression de pâturage, protection du Tétralyre, ZH, pelouses d'altitude)
- Echanges et retours d'expérience



Contrats Natura 2000 « forestiers » et « ni-ni »

- **2023 : nouvelle année blanche** (pas d'enveloppe financière...)
- **2024 : appel à projets au 1^{er} semestre ?**
- **MAIS** réalisation d'actions basées sur les cahiers des charges Natura 2000 : financements via mesures compensatoires et Fonds Vert



Mesures compensatoires - préservation des zones humides

Mesures compensatoires – Lacs Punay et Poursollet

- **Porteur de projet** : Total Energies
- **Secteurs** : lac Punay et lac du Poursollet
- **Constats** : abords fréquentés par le public (accès routiers et GR50)
= dégradation des ZH
- **Objectifs** : éviter les piétinements des zones sensibles et informer le public
- **Actions** : mises en défens et poses de panneaux d'information (juillet 2023)



Gestion de la fréquentation



Sensibilisation : des sensibilisateurs aux milieux montagnards

➤ Sur les espaces naturels les plus sensibles en Oisans dont Natura 2000 (Taillefer et Emparis-Ferrand)

➤ Pédagogie, explications et échanges avec le public

➤ Une équipe qui se renforce d'année en année :

Été 2021 : 2 sensibilisateurs de mi-juin à mi-septembre

Été 2022 : 2 sensibilisateurs de début juin à fin septembre + 1 jeune en août

Été 2023 : 2 sensibilisateurs (juin – septembre) + 2 jeunes en juillet + 2 jeunes en août + 1 stagiaire BTS GPN en juin

2024 : en cours de recrutement

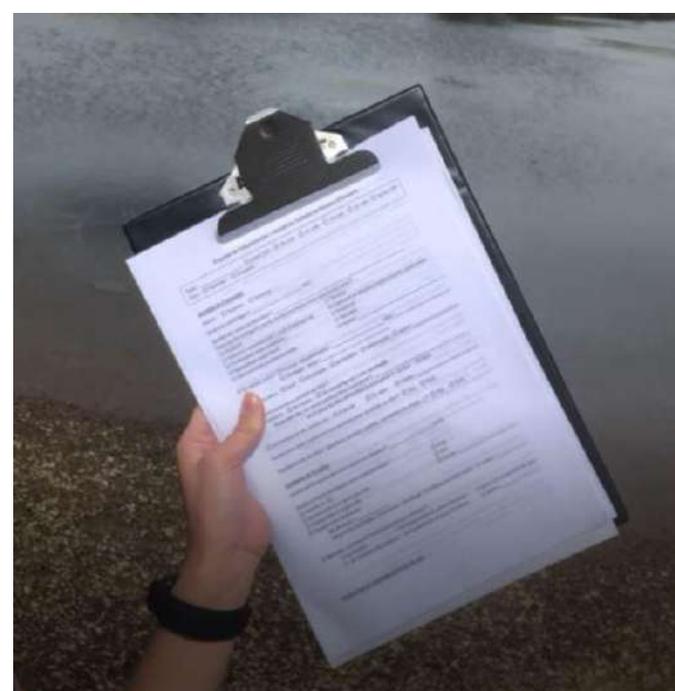


Suivi et étude : une étude de la fréquentation

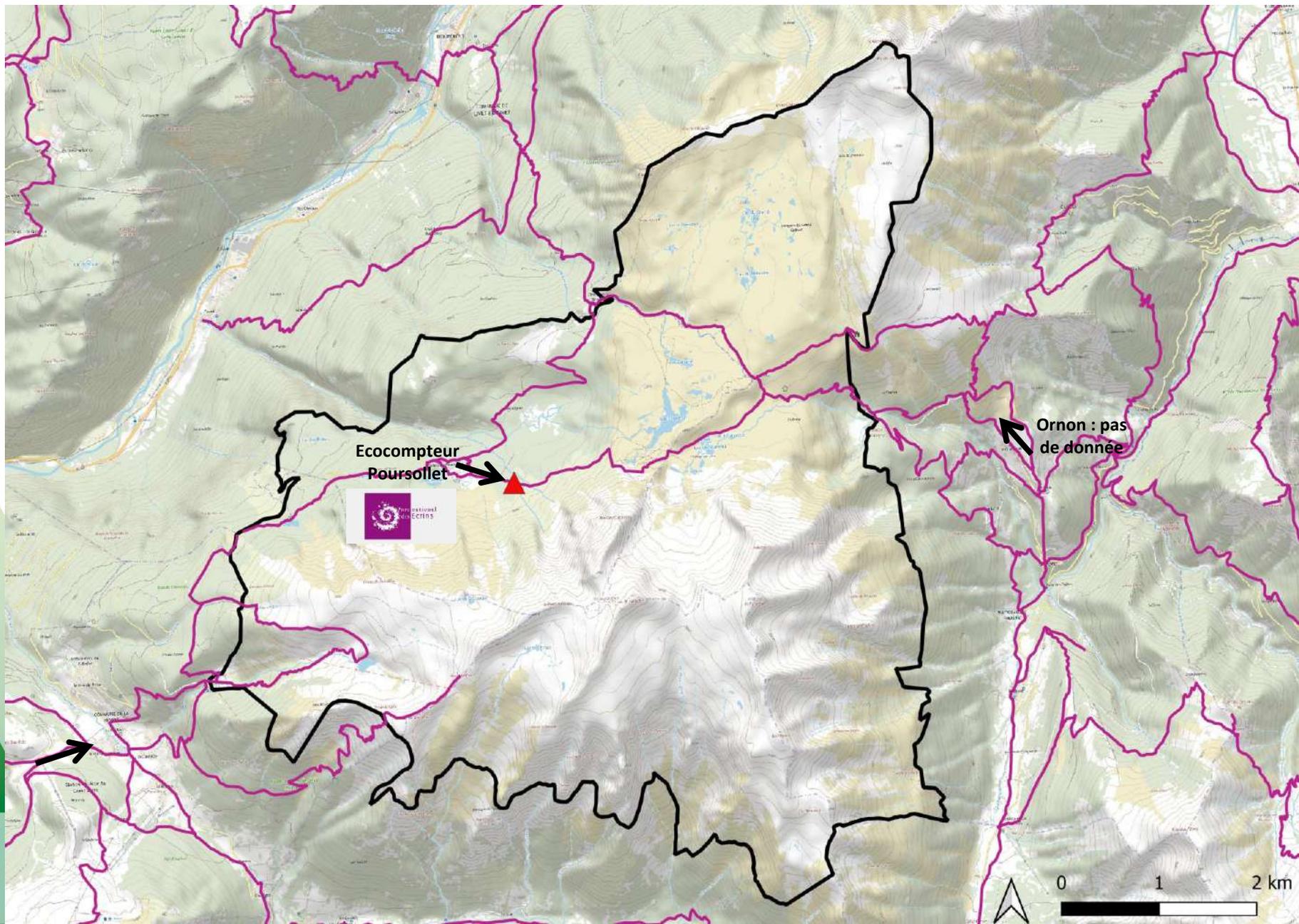
- **Eté 2022 : lancement d'une étude de fréquentation** sur le plateau des lacs
- **Eté 2023 : poursuite de l'étude de fréquentation**
- Un protocole de suivi en **5 questions**, pour mieux caractériser la fréquentation :
 - Combien de visiteurs fréquentent les lieux ?
 - A quels moments de l'année et de la journée viennent-ils ?
 - Qui sont-ils ?
 - Quels usages ont-ils des sites ?
 - Pourquoi viennent-ils ici plutôt qu'ailleurs ?
- Réponses apportées **sous 2 formes** :
 - Etude quantitative : données chiffrées (écocompteurs piétons / véhicules, comptages sur site)
 - Etude qualitative : questionnaires auprès des visiteurs
- Des **résultats** instructifs

► Enquête de perception :

- Provenance : **Région AURA (88 %)** - Isère (67 %)
- Age moyen : **40 ans**
- Durée de séjour : **1 à 3 jours (84 %)**
- Accès : **véhicules individuels (96 %)**
- Parkings de départ : **Poursollet (71%)** et **Grenonière (16 %)**
- **1^{ère} visite sur site : 47%**
- **Connaissance espaces naturels protégés : 72 %**
- **Natura 2000 : 33 %**
- **Connaissance réglementation : 70 %**
- **Mise en place d'infos/signalétique « biodiversité » : 56 %**
- Niveau fréquentation : 72 % « moyenne » ou « forte »



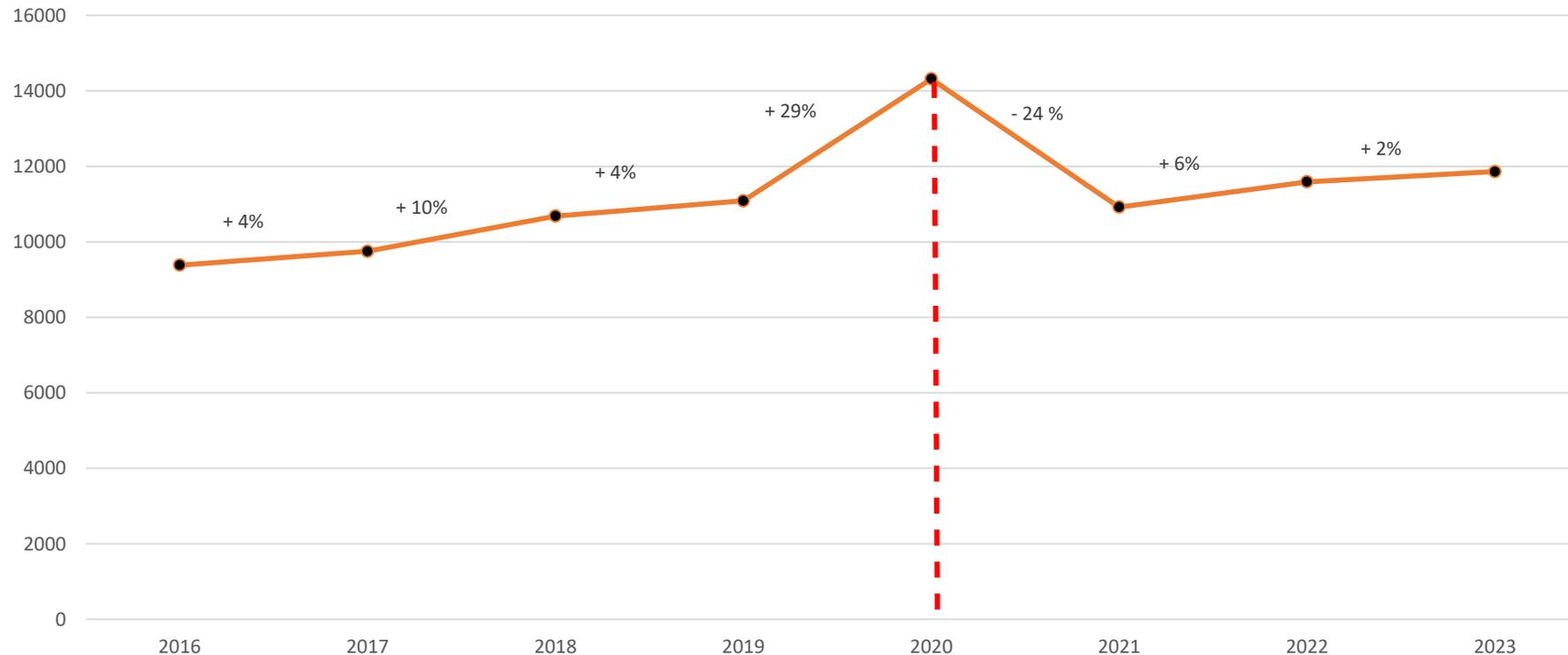
► **Données écompteurs (Poursolet)** - Attention, toutes les « entrées » de sites ne sont pas couvertes...



De 2016 à 2023, une fréquentation en hausse :

- **+ 26 % de fréquentation entre 2016 et 2023**
- **Effet « déconfinement »** en 2020 = boom de la fréquentation
- **2023 : 2^{ème} année record (11 861 personnes comptabilisées)**

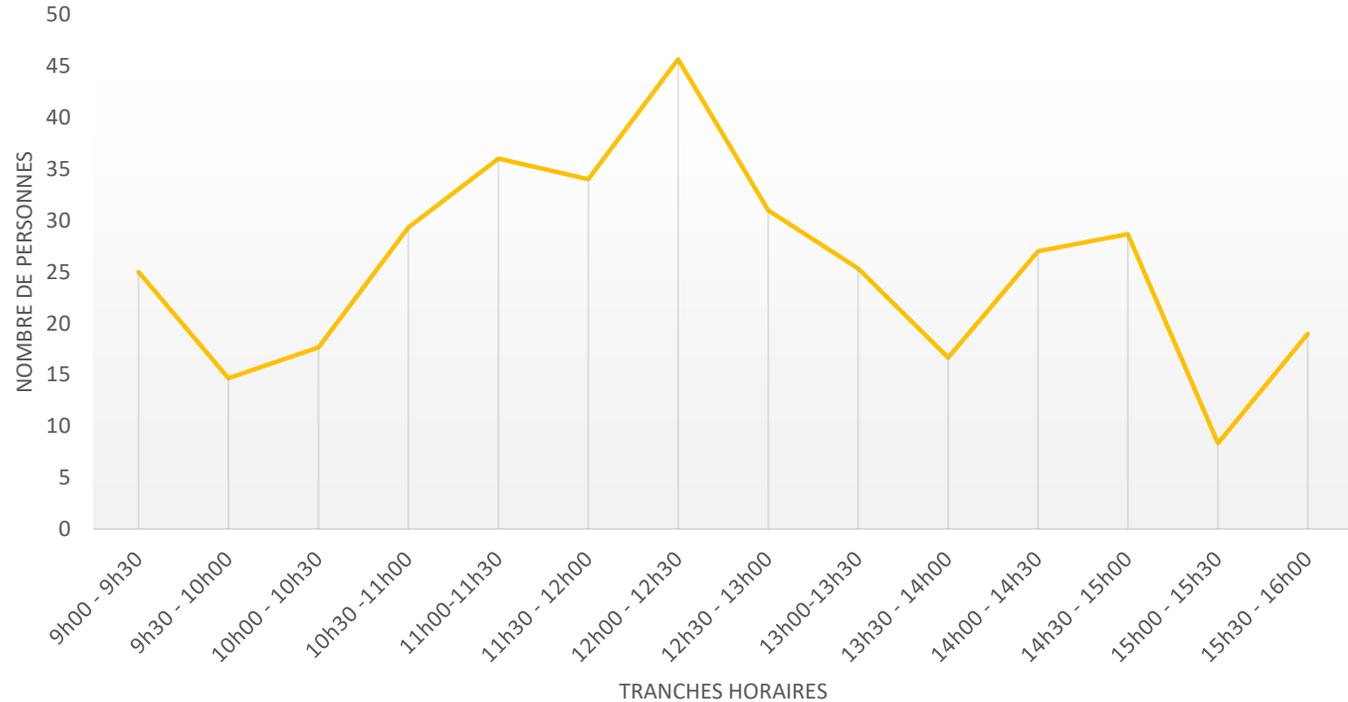
Estimation de la fréquentation annuelle sur la période 2016-2023 (écocompteur du Poursollet)



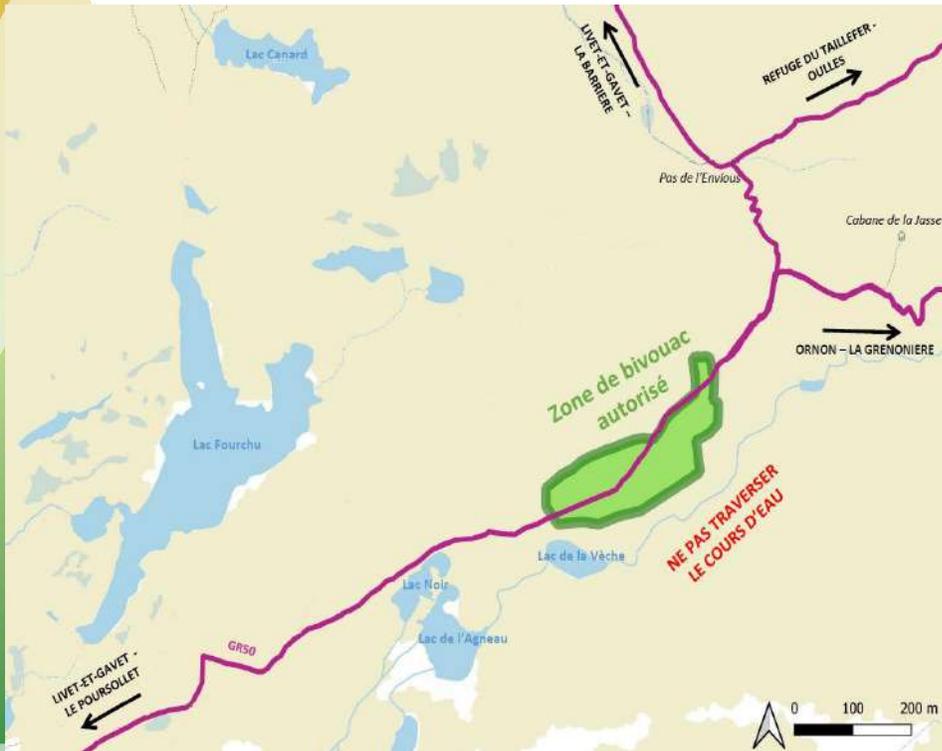
► **Comptages sur site (Lac Fourchu), de 9h à 16h :**

- **Moyenne : 359 personnes/jour**
- **Maximum : 474 personnes** le 14/07/2023
- **68% en provenance du Poursollet, 32% en provenance d'Ornon**
- Net **effet « fin de bivouac »**
- Affluence maximale **entre 12h et 13h**

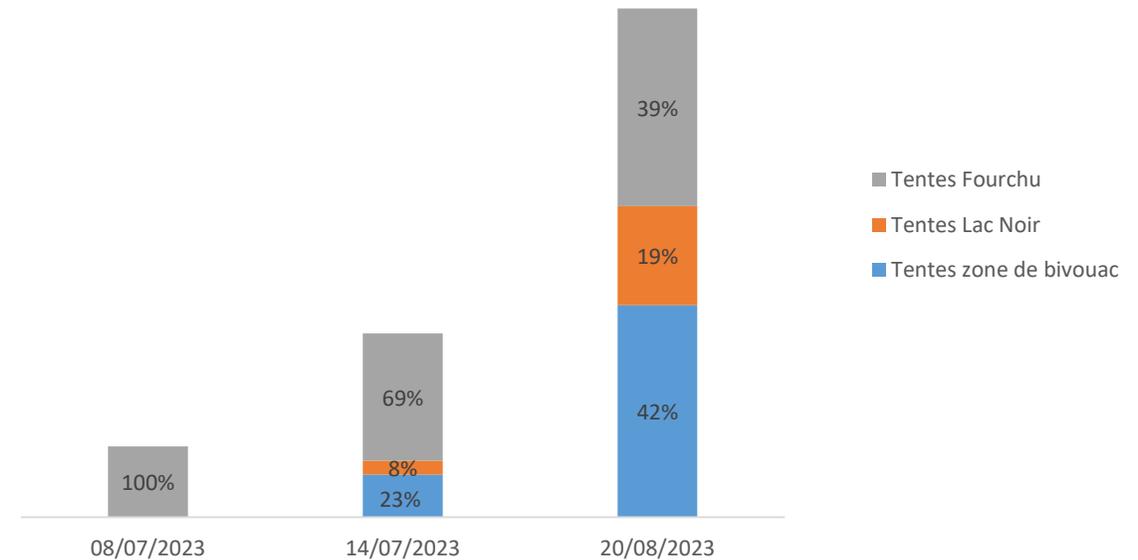
Nombre moyen journalier de personnes observées au Lac Fourchu, par tranche horaire



- **9 activités pratiquées** : randonnée, trail, baignade, pêche, VTT, bivouac, activités naturalistes, chiens, survol d'avions et d'hélicoptères
- Des pratiques (baignade, chiens en liberté, bivouac) qui perdurent malgré la nouvelle réglementation... Mais un **impact positif de la présence des sensibilisateurs sur place**
- **Une pratique du bivouac qui évolue au fil de la saison**



Tentes dénombrées dans, et hors, zone de bivouac autorisé

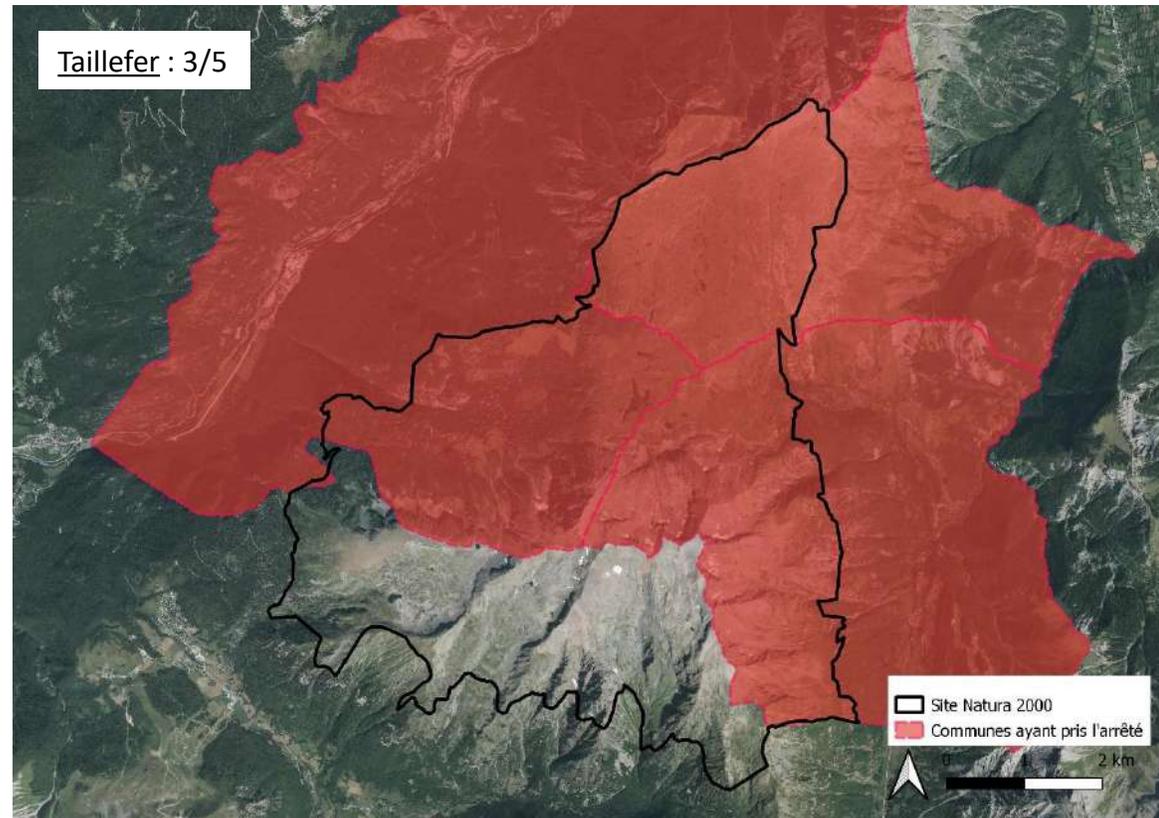


Réglementation : des arrêtés municipaux pour cadrer les pratiques

➤ Printemps 2023 - mise en place d'une réglementation spécifique par **arrêtés municipaux** :

- **équilibre** entre activités de plein air et préservation de l'environnement
- **cohérence et lisibilité** sur les sites Natura 2000
- appui à la **sensibilisation** déjà effectuée sur place (sensibilisateurs)
- amélioration de la **signalétique**

➤ **Adhésion des communes volontaires** :

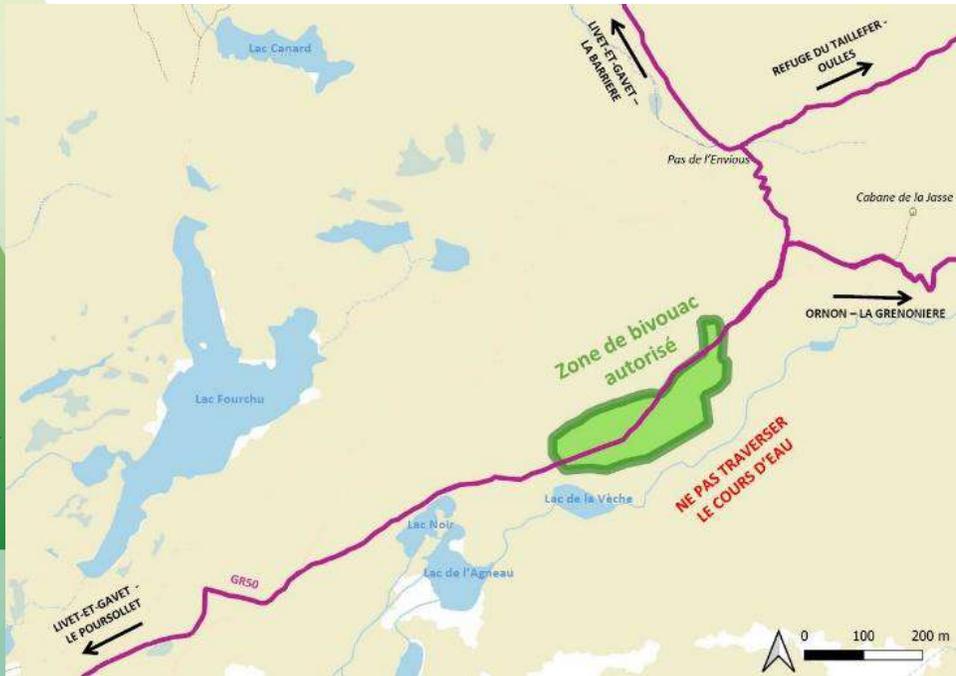


➤ **5 items :**

- activités aquatiques interdites (dont baignade)
- feux interdits
- déchets interdits
- chiens tenus en laisse
- bivouac interdit sauf dans la zone de bivouac autorisé

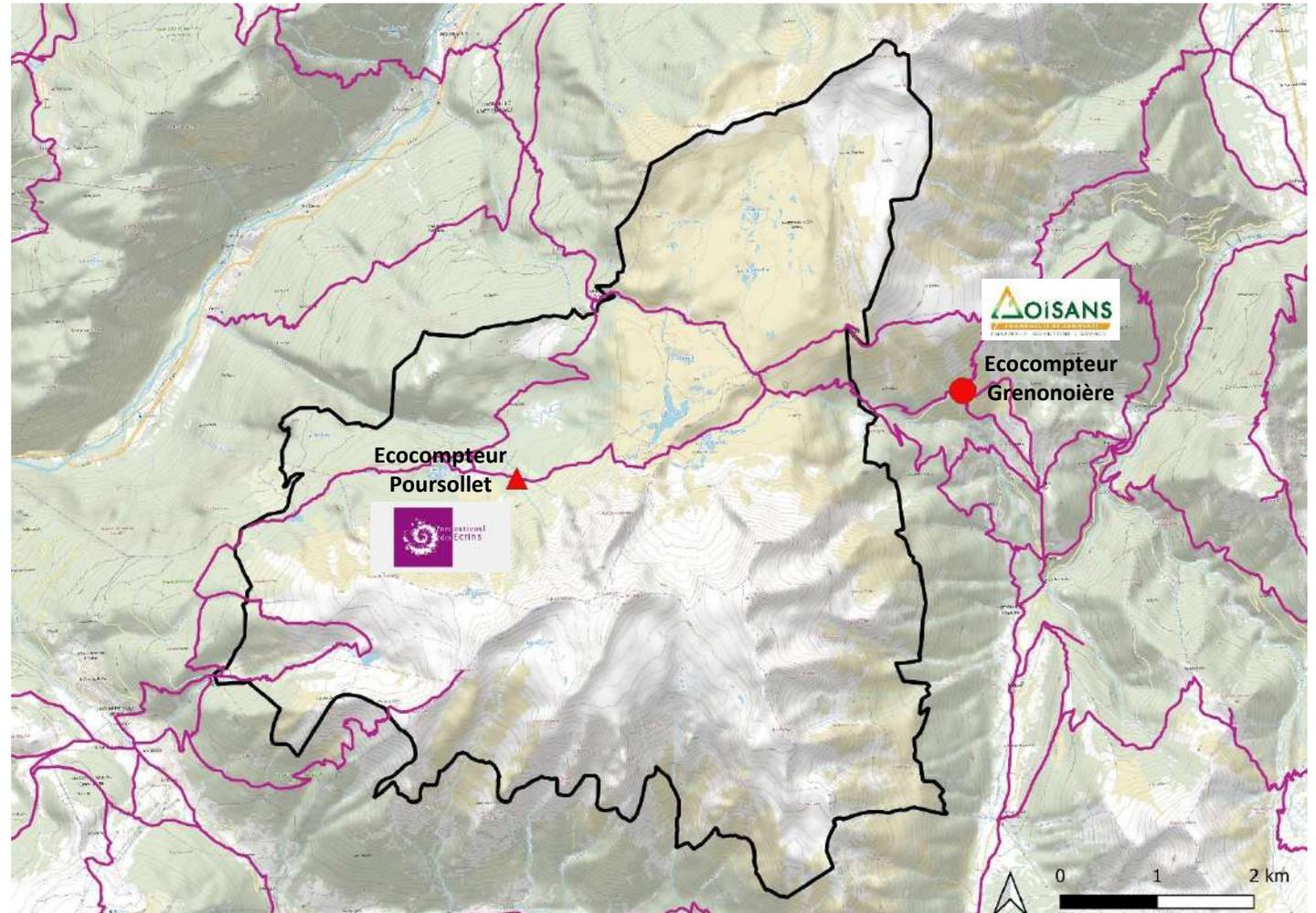
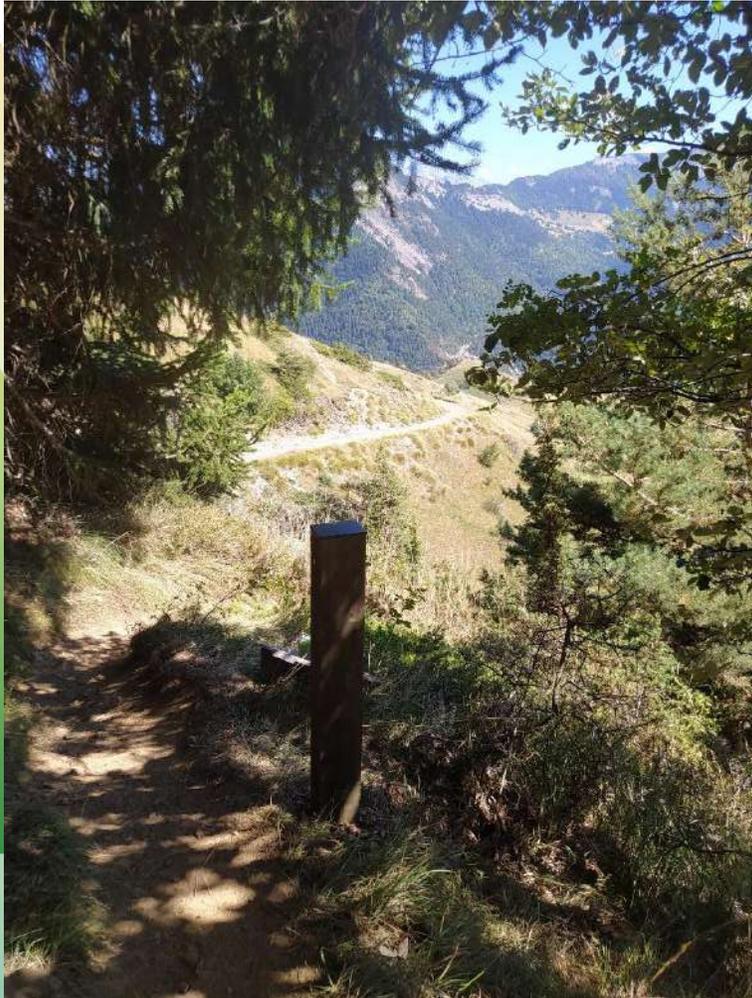


sauf sur la zone réservée au bivouac



Actions de gestion de la fréquentation (Fonds Vert)

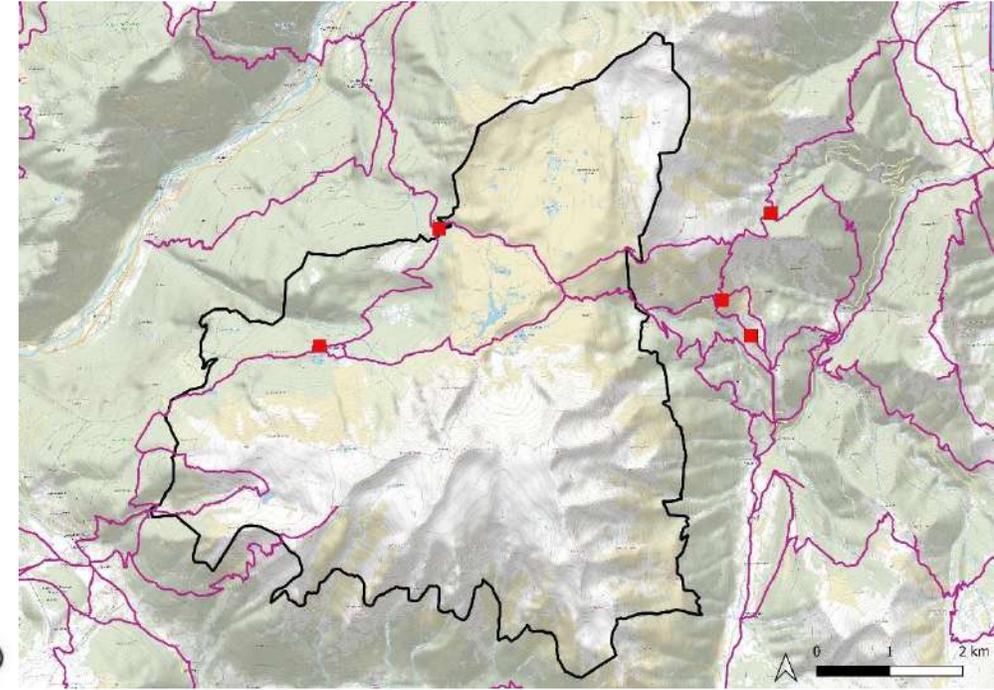
- **Confortement du réseau d'écompteurs** : installation d'un écompteur piétons sur la commune d'Ornon (La Grenonnière) – août 2023



➤ **Renforcement de la signalétique :**

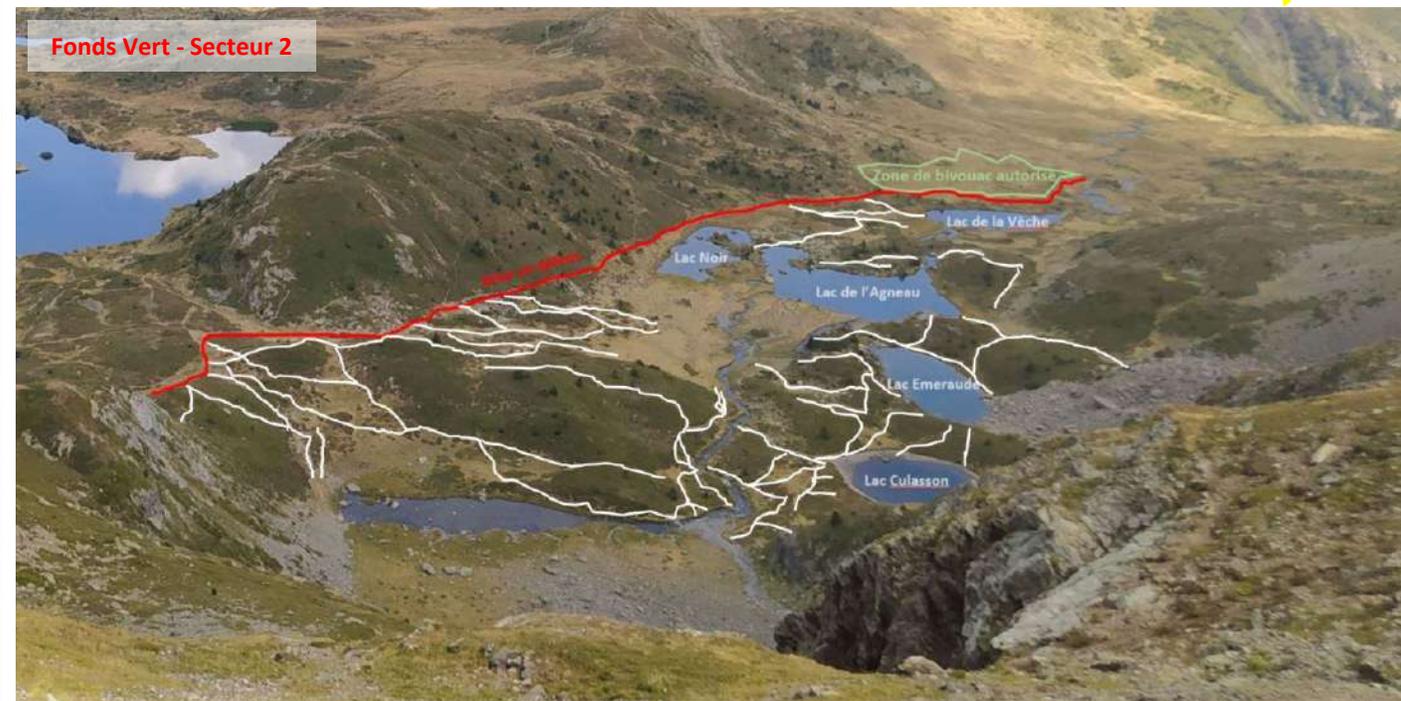
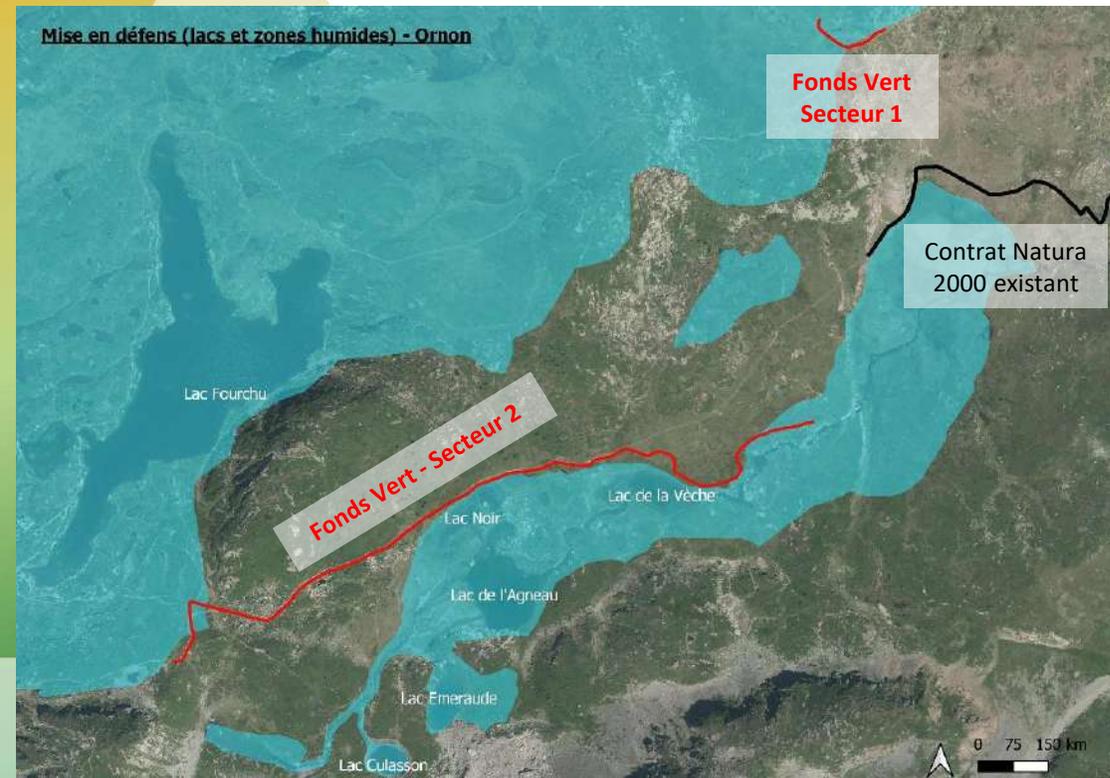
- **Panneau d'entrée de site (x5) :** repère pour le visiteur, communique le nom du site et invite au respect de la réglementation
- **balises réglementaires :** rappellent les consignes aux usagers sous forme de pictogrammes, à de nombreux endroits du site (poteaux directionnels)

- **Impression : réalisée**
Pose : été 2024



➤ Mises en défens de 2 secteurs particulièrement sensibles (ZH) :

- Lacs d'Ornon + Pas de l'Enviou
- 1200 m – 240 potelets (tous les 5 m)
+ cordelette
- Travaux : été 2024



➤ Une gestion de la fréquentation à **multiples entrées** :

- **Réglementation claire et cohérente** (arrêtés municipaux communs)
- **Présence sur sites** et sensibilisation (sensibilisateurs et animatrice Natura 2000)
- **Actions visibles par tous** sur les sites (signalétique et mise en défens)

➤ **Elus motivés et moteurs, transversalité avec nombreux acteurs**

➤ **Mobilisation de moyens humains :**

- **animatrice Natura 2000 : 1 ETP**
- **sensibilisateurs : 2 ETP saisonniers**
- **emplois jeunes : 2 ETP saisonniers**

➤ **Une saison 2023 positive qui porte ses fruits** malgré quelques limites (police de l'environnement, nombreux sites à surveiller...)

➤ **Des efforts à poursuivre malgré des changements à venir dans l'animation des sites Natura 2000**

Stratégie des Aires Protégées (SAP)

- **Objectif national** : protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée
- **AURA** : 36 % du territoire classé en aires protégées dont 3 % sous protection forte
- **Massif du Taillefer** :
 - Natura 2000 : aire protégée sans obligation réglementaire
 - 2023 : arrêtés municipaux cadrant les pratiques
 - Prochaines années : volonté d'aller plus loin ? (vers APHN ou RN ?)
 - ➔ **la SAP pourrait permettre :**
 - de conforter le site comme site protégé et à protéger,
 - de lui donner une dimension réglementaire plus poussée,
 - d'avancer vers plus de moyens humains (contrôles)
 - ➔ **Constitution d'un groupe de travail pour étudier les possibilités ?**

Mise en valeur durable et gestion des flux de la route du Poursollet

- Etude portée par la Communauté de communes de la Matheysine



Mission d'étude de faisabilité

Mise en valeur durable et gestion des flux de la route du Poursollet

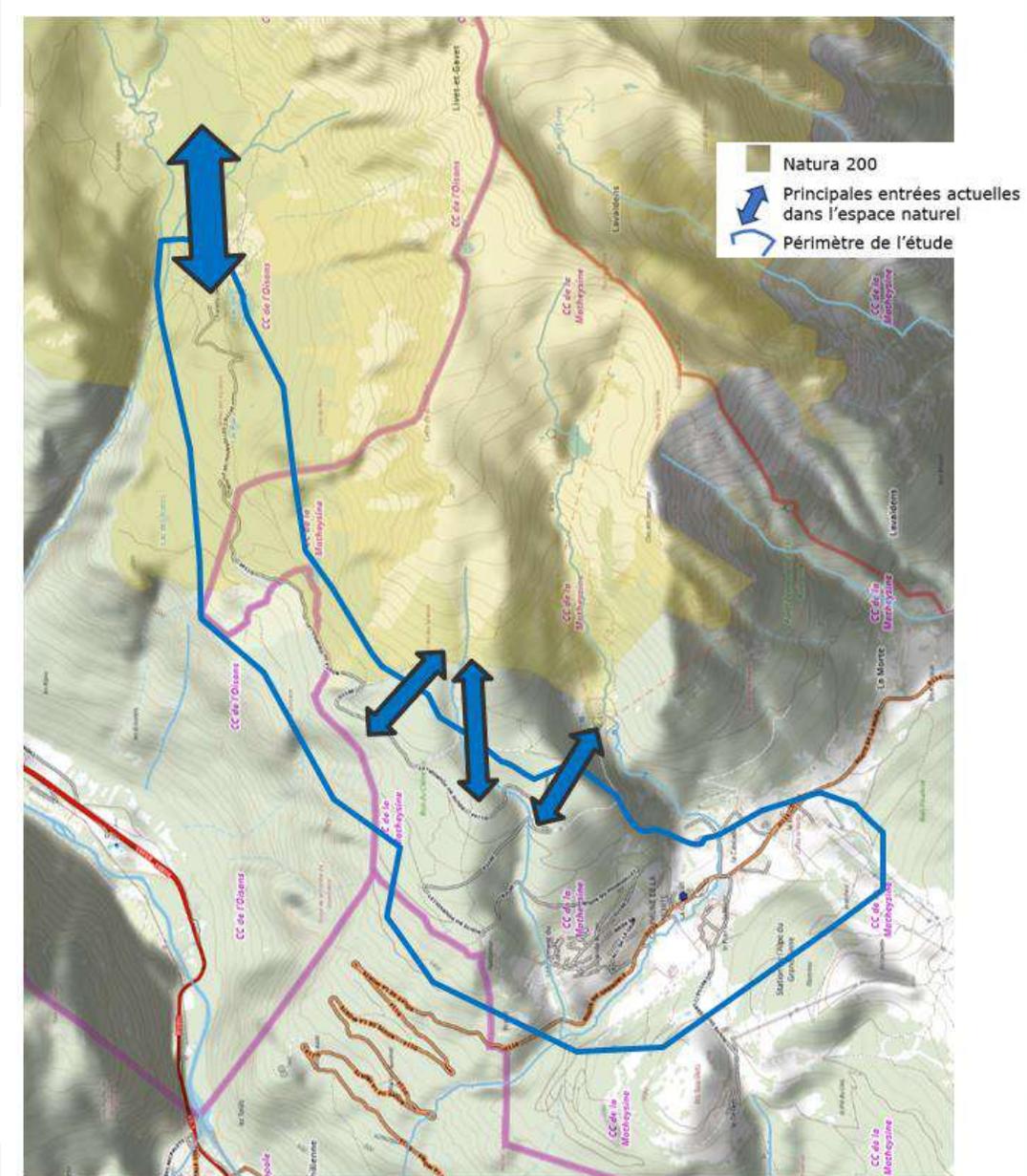
OBJECTIF :

- Limiter l'impact sur les milieux naturels
- Gérer les flux routiers et des stationnements
- Assurer une fréquentation soutenable

METHODE :

- **Phase 1** – Analyse / Diagnostic / Ebauche de scenarii -> Enjeu de concertation avec les acteurs
- **Phase 2** – construction des scenarii -> Aide à la décision / partage des décisions
- **Phase 3** - Plan d'action -> Enjeux de gouvernance

En lien avec le
projet de la station
de moyenne
montagne



Porter à connaissance



Porter à connaissance et Evaluation des Incidences Natura 2000

➤ Raid Aventure GRAM

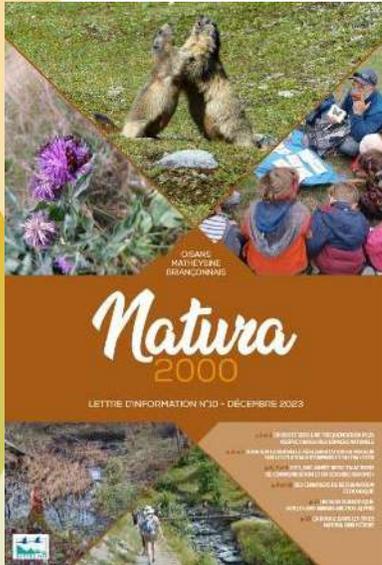
- **Prise de contact organisateurs** : septembre 2023
- Nombre de participants : **100**
- Période : **31 août – 1^{er} septembre 2024 (hors période sensible faune/flore)**
- **Sites Natura 2000 : parcours VTT**
- **Principales préconisations :**
 - suivre les voies existantes et chemins balisés
 - reconnaître le parcours en amont pour repérer et mettre en défens les ZH
 - pas de rassemblement de public et ravitaillement sur le site
 - ne pas engendrer de nuisance sonore (dérangement de la faune)
 - respecter la propreté du site et ramasser les déchets et balisage après la course
 - tenir informer les bergers en amont

Communication



Communication

► Edition de la 10ème Lettre d'Informations Natura 2000



EN ROUTE VERS UNE FRÉQUENTATION PLUS RESPECTUEUSE DES ESPACES NATURELS

À LA SUITE DES PREMIERS CONTACTS (ISSUS D'UN SONDAGE DE FRÉQUENTATION RÉALISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ISÈRE EN 2022) ET DE LA GRANDE MOBILISATION AU SEIN DES TERRITOIRES, DIFFÉRENTES ACTIONS ONT VU LE JOUR EN 2023.

DES ÉCOCOMPTEURS POUR MESURER LA FRÉQUENTATION SUR LES SENTIERS DES SITES NATURA 2000

Depuis quelques années déjà, les activités de loisir restent en forte croissance, et la fréquentation de nos espaces naturels s'accroît de manière exponentielle. Le Parc National des Vercors (PNV), le Parc de la Vanoise et les Grands Jura, et les nombreux autres sentiers de randonnée ont quantifiés les usages Natura 2000 du Taillefer et d'espaces particuliers à l'aide de compteurs à infrarouge et de jaugeurs à ultrasons. Ces outils permettent de mesurer le flux de visiteurs et de jaugeurs à l'entrée de sentiers ou de zones sensibles protégées.

Pour mieux adapter la fréquentation sur ces sentiers très empruntés, un réseau de compteurs a été installé sur les sites Natura 2000 du Taillefer et d'Emparis, deux points stratégiques de la fréquentation en 2023. Ces outils permettent de mesurer le flux de visiteurs et de jaugeurs à l'entrée de sentiers ou de zones sensibles protégées. Ils ont été installés sur les sites Natura 2000 du Taillefer et d'Emparis, deux points stratégiques de la fréquentation en 2023.

DES SENSIBILISATEURS POUR VIVRE LA NATURE

Plein de jolis animaux de coin, plein de beaux paysages dans le sud et l'est du massif du Taillefer, vous pouvez vous balader sans crainte et profiter pleinement de la nature. C'est ainsi, comme tous les ans depuis 2023, un quartier de sensibilisateurs a accompagné les visiteurs des sites de Taillefer et d'Emparis à la découverte de la nature. Ces sensibilisateurs ont accompagné les visiteurs des sites de Taillefer et d'Emparis à la découverte de la nature. Ils ont été installés sur les sites Natura 2000 du Taillefer et d'Emparis, deux points stratégiques de la fréquentation en 2023.

DE LÉGERS AMÉNAGEMENTS POUR CANALISER LA GRANDE FRÉQUENTATION SUR LE SITE DU TAILLEFER



Marquage des sentiers de randonnée et aménagement de sentiers de randonnée à proximité de la Plagne.

Le passage répété de randonneurs sur des zones sensibles entraîne inévitablement l'érosion des sols, la destruction d'espèces végétales par piétinement et le dérangement de la faune sauvage présente à proximité. Afin de permettre une cohabitation avec la végétation sur des secteurs très empruntés, et donc piétinés, une mise en œuvre a été réalisée. C'est précisément ce qui a été mis en œuvre par l'association de la région de montagne (AROM) sur les sites Natura 2000 du Taillefer et d'Emparis, deux points stratégiques de la fréquentation en 2023. Ces outils permettent de mesurer le flux de visiteurs et de jaugeurs à l'entrée de sentiers ou de zones sensibles protégées.

ÉCRIS DE NATURE, UNE JOURNÉE PLEINE D'IMPRESSIONS



Écrits de nature, une journée pleine d'impressions. Des participants à la découverte de la nature et de la littérature.

ZOOM SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LES PLATEAUX D'EMPARIS ET DU TAILLEFER

Depuis le 1er janvier 2023, la réglementation relative aux sites de Natura 2000 a été actualisée. Cette réglementation vise à améliorer la gestion des sites de Natura 2000 et à assurer la protection de la biodiversité. Elle concerne notamment les sites de Natura 2000 du Taillefer et d'Emparis, deux points stratégiques de la fréquentation en 2023.

DÉCHETS INTERDITS... SAUF LES DÉCHETS BIODÉGRADABLES ?

Il est interdit de laisser des déchets sur les sites de Natura 2000. Les déchets biodégradables sont autorisés, à condition qu'ils soient correctement gérés. Les autres déchets sont interdits et doivent être ramassés par les visiteurs.

LES FEUX INTERDITS, CE N'EST PAS QUE POUR LE BIEN DE LA NATURE !

Le feu est interdit sur les sites de Natura 2000. Cette interdiction vise à protéger la biodiversité et à prévenir les incendies. Les visiteurs sont encouragés à ne pas allumer de feu sur ces sites.

LES BIVOUACS SONT AUTORISÉS PLUSIEURS JOURS À LA CAMPAGNE !

Les bivouacs sont autorisés sur les sites de Natura 2000 pendant plusieurs jours à la campagne. Cette autorisation est soumise à certaines conditions, notamment l'absence de feu et le respect de la biodiversité.

BAIGNADE ET ACTIVITÉS NAUTIQUES INTERDITES DANS LES ZONES SENSIBLES

La baignade et les activités nautiques sont interdites dans les zones sensibles des sites de Natura 2000. Cette interdiction vise à protéger la biodiversité et à prévenir les accidents.

LES CHIENS SONT AUTORISÉS SEULEMENT S'ils SONT TENUIS EN LAISSE

Les chiens sont autorisés sur les sites de Natura 2000 à condition qu'ils soient tenus en laisse. Cette mesure vise à protéger la biodiversité et à prévenir les accidents.

LES BIVOUACS SONT AUTORISÉS PLUSIEURS JOURS À LA CAMPAGNE !

Les bivouacs sont autorisés sur les sites de Natura 2000 pendant plusieurs jours à la campagne. Cette autorisation est soumise à certaines conditions, notamment l'absence de feu et le respect de la biodiversité.

ÇA BOUGE DANS LES SITES NATURA 2000 ISÉROIS

Les sites de Natura 2000 de l'Isère sont en mouvement. De nouvelles actions sont en cours de mise en œuvre pour améliorer la gestion de ces sites et protéger la biodiversité.

PREMIÈRE ÉDITION POUR LA JOURNÉE DES ANIMATEURS NATURA 2000 DE L'ISÈRE

La première édition de la Journée des Animateurs Natura 2000 de l'Isère a eu lieu le 15 septembre 2023. Cette journée a permis aux animateurs de partager leurs expériences et de discuter de la gestion des sites de Natura 2000.

UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DES SITES NATURA 2000

Une nouvelle organisation territoriale des sites de Natura 2000 a été mise en œuvre. Cette organisation vise à améliorer la gestion de ces sites et à assurer la protection de la biodiversité.



► Mise à jour du site internet Natura 2000 du massif du Taillefer :

<https://taillefer.n2000.fr/>

Les dernières actualités

- 15/11/2024 : La nouvelle lettre d'informations Natura 2000 est arrivée !
- 18/11/2023 : C'est hiver, protégeons les Terras Lyre
- 14/07/2023 : Les lacs de montagne, des bijoux en péril !

➤ Communication de la réglementation sur les principaux sites de randonnées



⚠ Cette randonnée traverse un site Natura 2000 et est soumise à une réglementation spécifique. Merci de la respecter (voir les informations pratiques).

Informations pratiques

Réglementation à respecter sur les sites Natura 2000 :

- baignade interdite,
- camping et bivouac interdits (sauf sur les zones ciblées à cet effet),
- feux interdits,
- déchets interdits,
- chiens tenus en laisse.



Attention : ce site est labellisé Natura 2000 et fait l'objet de nombreuses mesures pour préserver sa biodiversité. En ce sens, nous vous invitons à adopter les bons réflexes lors de votre venue afin de protéger cet espace sensible. Les bons gestes en montagne 2023.pdf



ITINÉRAIRE



Attention - Site Natura 2000 - Les règles

- Baignade interdite
- Camping et bivouac interdits, sauf dans la zone ciblée à cet effet (en savoir plus ici)
- Déchets interdits
- Feux interdits
- Chiens tenus en laisse.



À savoir avant d'aller au lac Fourchu

Quand aller au lac Fourchu ?	+
Le bivouac est-il autorisé au lac Fourchu ?	-
Le bivouac est toléré près du lac Fourchu, mais pas toute l'année. En effet, face à l'augmentation de la fréquentation du lac, notamment par des personnes y passant la nuit, les communes environnantes ont adopté des arrêtés municipaux pour restreindre le bivouac. En 2022, il était interdit du 18 août au 30 septembre, pour ne pas perturber l'écosystème local. Si vous êtes amenés à bivouaquer au lac Fourchu, respectez les règles basiques de la pratique : une tente plantée pour la nuit et enlevée à 9 heures du matin, pas de feu, et aucun dépôt de déchet. Pour planter votre tente, restez sur les espaces délimités , afin de ne pas endommager les tourbières du plateau du Taillefer. Autre possibilité, le refuge du Taillefer propose aussi des espaces de bivouac à 5 euros la nuit, avec réservation au préalable.	
Est-ce que je peux venir au lac Fourchu avec mon chien ?	-
Les chiens sont autorisés au lac Fourchu, mais tenus en laisse. En effet, les laisser divaguer constitue un danger pour les espèces locales, comme les marmottes ou encore les tétras lyons.	

➤ Stand « Ecrins de Nature » : scolaires

➤ Maraudage et sensibilisation sur le terrain



3. Perspectives 2024



Programme d'activités 2024

- Poursuite des actions engagées
- Budget prévisionnel (4 sites) :

Dépenses 2024	Montant TTC
Prestations de service (Maquettage et impression de la lettre d'information / Volet forestier : appui technique animation Natura2000)	4 747,14 €
Dépenses de rémunération + Frais de déplacement (5% des dépenses de rémunération) + Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération)	59 640,37 €
TOTAL DU PROJET	64 387,51 €

Recettes 2024 (aides des financeurs)	Montant
Région	32 193,76 €
UE (FEADER)	32 193,75 €
TOTAL DU PROJET	64 387,51€

The background image shows a high-altitude landscape with a large, calm lake in the middle ground. The foreground is a rocky, grassy plain with scattered boulders. In the distance, there are rugged mountains under a clear blue sky with a few wispy clouds. A large green rectangular box is superimposed over the upper part of the image, containing white text. On the left side of the image, there are several overlapping, semi-transparent geometric shapes in shades of green and yellow, resembling stylized mountain peaks or abstract shapes.

4. Point d'actualités Transfert de l'animation Natura 2000 à la Région AURA

Nouvelle organisation territoriale de Natura 2000

- **Depuis 01/01/2023 – Loi 3DS : transfert aux Régions de la compétence de gestion des sites Natura 2000** exclusivement terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire (en lieu et place des Préfets de département)
- **2023 / 2024 : portage CCO**
- **A compter du 01/01/2025 : nouvelle stratégie régionale**
Alison Leroux, chargée d'animation locale et de suivi des sites Natura 2000 à la Région AURA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

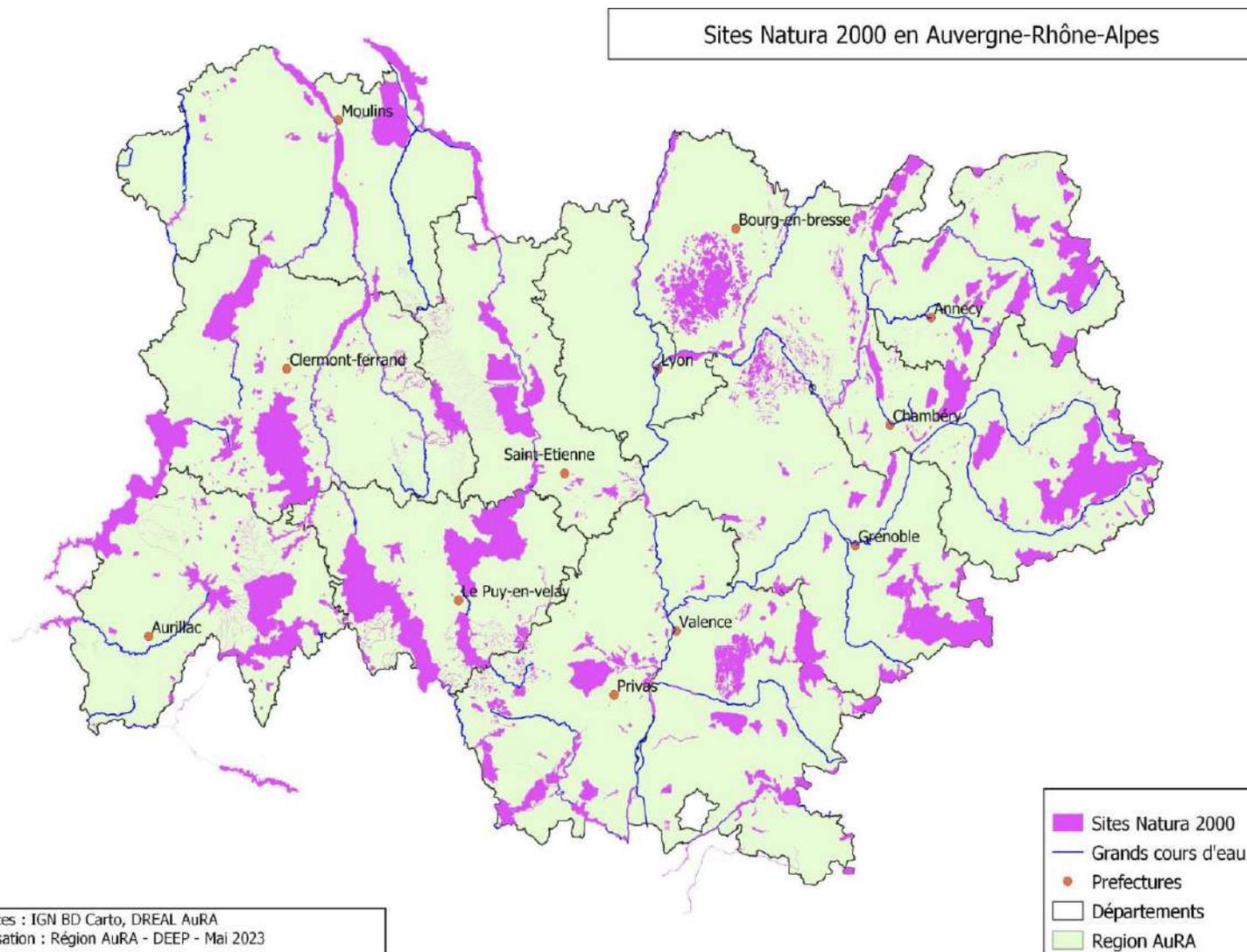
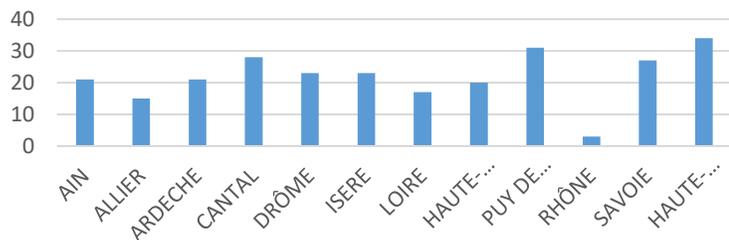
Natura 2000 : Une nouvelle compétence de la Région

- Natura 2000 : **une politique européenne**, en France cadrée par le Code de l'environnement et mise en œuvre par l'Etat jusqu'au 31 déc. 2022
- **Loi 3DS** => Au 1^{er} janvier 2023, les **Régions deviennent Autorité administrative** des sites Natura 2000 terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file biodiversité. Les crédits de soutien à la politique Natura 2000 leurs sont transférés + des crédits compensant partiellement les RH
- L'**Etat** reste le garant, vis-à-vis de l'UE, de la politique Natura 2000 en France (désignation des sites, rapportage, instruction des évaluations d'incidence...)

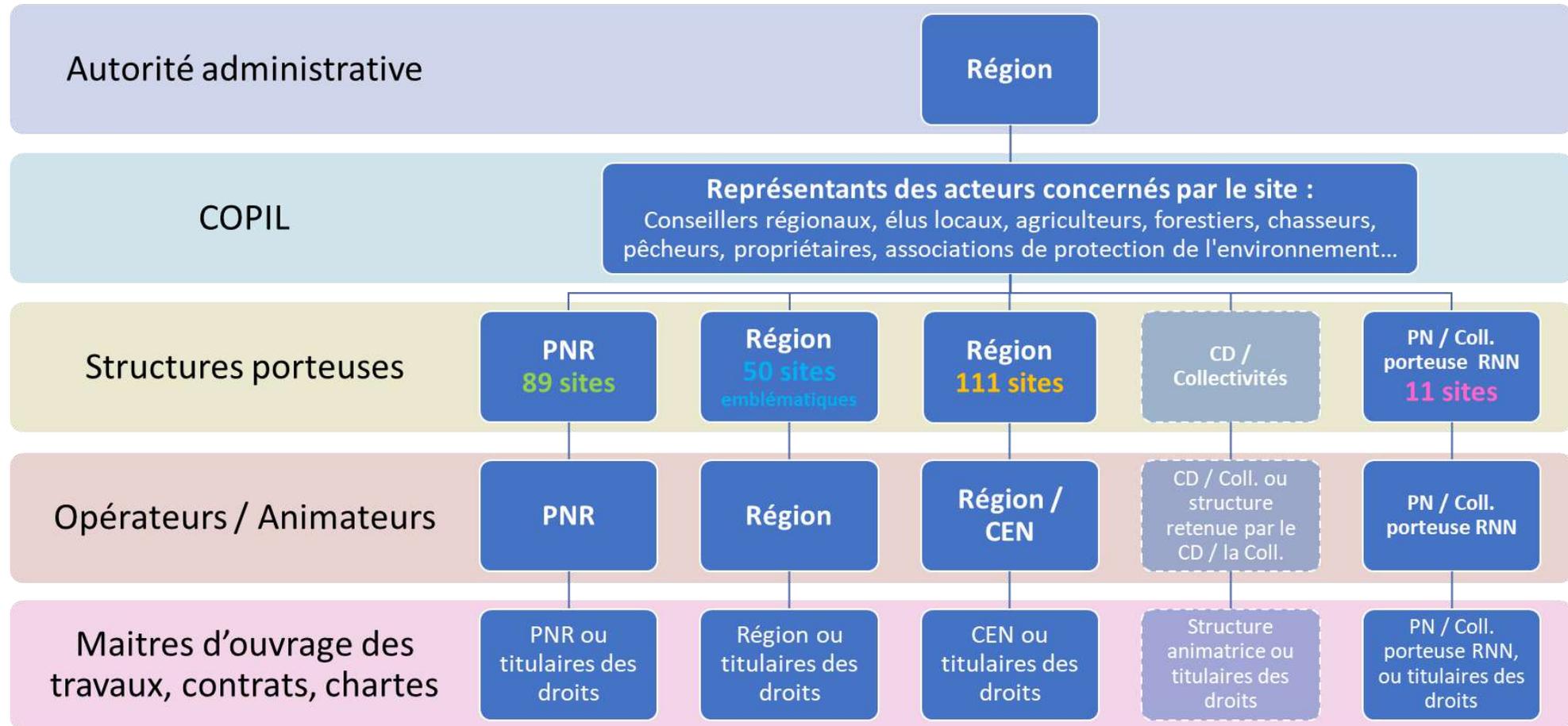


- **261 sites N2000 en AURA** (dont 6 inter-régionaux)
- 8 sites inter-régionaux partiellement en AURA, sous l'autorité administrative d'une autre Région
- **83% de ZSC** (habitats), **17% de ZPS** (oiseaux)
- 938 450 ha, soit **13,3% du territoire**

Nombre de sites N2000 par département



Une nouvelle organisation, dans une volonté d'optimisation



Les principales modalités du déploiement

- **Deux vagues de déploiement** : 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025, pour faciliter la transition. Les sites de la « 1^{ère} vague » sont principalement ceux repris par les PNR et ceux qui étaient en portage Etat
- Souhait d'une continuité dans l'animation
- Souhait que les **élus locaux** restent impliqués dans les Comités de pilotage des sites Natura 2000 (COPIL), en tant que membres ou présidents

Financements

Animation

- Soutien à l'animation 2024 : Lancement d'un AAP cofinancé FEADER-Région
 - Soutien par les crédits FEADER 2014-2022 de fin de programmation
- Soutien à l'animation à partir de 2025 : Des crédits FEDER et Région seront mobilisés via un appel à projets dédié, selon des modalités encore à définir

Révisions des DOCOB et contrats Natura 2000 :

- Travail en cours sur les dispositifs de soutien financiers

Pour les sites Natura 2000 « Ornon », « Bourg d'Oisans », « Taillefer » et « Emparis » :

- Sites en vague 2 : passage à la nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2025 – Sites emblématiques
- Convention qui liait l'Etat et la Communauté de communes de l'Oisans échue depuis le 31 décembre 2023
- Consultation écrite réalisée par la Région, afin de prolonger la Communauté de communes en tant que structure porteuse jusqu'au 31 décembre 2024
- Nouvelle élection de la structure porteuse et du Président du COPIL à réaliser fin 2024
- Un arrêté de composition du COPIL à prendre



Merci pour votre attention